



Saint-Ouen, le 20 juin 2019

Mesdames, Messieurs les Proverseurs,

La Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse, a souhaité créer une « brigade d'intervention » afin de répondre aux enjeux de sécurité dans les lycées franciliens. Composée d'une quinzaine d'agents, cette brigade s'est mise en place au cours de l'année 2018.

Toutefois, la création d'une telle brigade, dont les attributions réelles restent floues, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes. Nous avons appris que certains d'entre vous ont refusé l'accès de leur établissement à ces agents régionaux.

La CGT partage cette inquiétude et s'est exprimée sur ce sujet à plusieurs reprises.

En juillet, puis en octobre 2018, la CGT de la Région a alerté sur des dérives avérées de la brigade d'intervention au sein même du Pôle Lycées.

Extrait de l'intervention des élus CGT au comité technique régional d'octobre 2018 :

« La CGT a demandé des précisions sur le rôle de cette Brigade et notamment lors de l'intervention à Pantin dans le cadre de la procédure disciplinaire le 16 mai dernier. Nous avons désormais de nombreux témoignages qui attestent que **les agents de cette brigade ont fait fonction de service d'ordre et de police interne envers des agents du Pôle Lycée** et donc aucun lien avec des missions relevant d'évènements d'urgence dans les lycées comme l'expliquait le DGA du Pole au comité technique le 3 juillet dernier.. Par ailleurs, il apparait que la Brigade donne des instructions concernant des opérations de travaux ou de maintenances à réaliser dans les lycées ; ces instructions ne sont jamais écrites, néanmoins ce sont les techniciens et les ingénieurs qui ont la responsabilité des opérations de travaux et de maintenance dans les lycées et la responsabilité des interventions préconisées. En quoi les équipes de la SDT sont censées obéir aux consignes de cette brigade ? »

En conséquence, la CGT de la Région a demandé :

- *La transmission de consignes écrites sur le rôle de cette brigade dans les procédures relatives à l'inscription ou l'utilisation de subventions de travaux dans les lycées.*
- *Les fiches de poste des agents de cette brigade*
- *L'ouverture d'une enquête administrative sur le rôle précis joué par cette brigade lors de l'intervention menée à l'antenne de Pantin.*

**Aucune réponse n'a été apportée aux élus CGT.**

Le 15 avril 2019, CGT Educ'action dénonçait : le coup de communication de Valérie PECRESSE et une décision prise sans concertation avec la communauté éducative. Le rôle de cette brigade était également posé au regard de l'existence des équipes mobile de sécurité du rectorat, relevant donc de l'éducation nationale. Enfin, la tenue vestimentaire « forces de l'ordre » est une source de confusion et risque d'aggraver les tensions dans les établissements.

Enfin, le 17 avril 2019, le site La lettre A (groupe Indigo publications) publiait une enquête : intitulée « Lycées : l'éclectique brigade de sécurité de Valérie Péresse à la traîne ».

L'article s'interroge notamment sur les profils des agents recrutés :

*« ...plusieurs recrues de la brigade affichent des CV détonants. ... gardes du corps ... des missions de sécurité au Maroc, au Nigeria ou en Pologne pour différentes sociétés. Un ancien des RG à la tête de la brigade. En outre, cette cellule va évoluer sous les ordres de Patrick Tondat, directeur général adjoint des lycées et ex-directeur de Vinci pour le Grand Paris. »*

Pour les syndicats CGT, ces doutes doivent être levés au plus vite par la Présidente de la Région Ile-France.

En effet, « l'affaire Benalla », nous invite à la plus grande prudence quant à la constitution de ce type de « brigades » qui n'ont absolument pas de légitimité pour pouvoir, et encore moins devoir, se substituer à la communauté éducative ni aux forces de l'ordre.

Nous dénonçons également la tenue vestimentaire totalement inédite pour des agents régionaux et inappropriée dans le cadre d'un établissement scolaire. Enfin et surtout, nous redoutons qu'un accident ne se produise dans un lycée du fait de l'intervention de personnels non formés. C'est pourquoi nous avons interpellé l'exécutif Régional afin de connaître la situation juridique réelle d'agents non assermentés et la chaîne de responsabilité des acteurs (agents régionaux, employeur région, proviseurs) en cas d'intervention auprès d'élèves.

En l'absence de réponses, le principe de précaution devrait selon nous s'appliquer. Dans cette perspective, nous vous invitons à nous informer des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer. Nous nous engageons à en informer la Région Ile-de-France et le Rectorat.

Les secrétaires des Syndicats

CGT SPERCRIF, CGT Educ'action Versailles, CGT Educ'action Créteil, CGT Educ'action Paris.

Copies à :

La Présidente de la Région Ile-de-France, les Recteurs des académies de Paris, Créteil et Versailles